



ARRÊTÉ DE CIRCULATION EXTENSION BT – LA HAUTURE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise VFE.

CONSIDÉRANT que des travaux d'extension du réseau BT doivent être réalisés au lieu-dit La Hauteur, il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 9 mars 2026 au 7 avril 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera interdite au lieu-dit La Hauteur, en raison des travaux d'extension du réseau BT.

ARTICLE 2 : La circulation, les stationnements et les dépassements des véhicules légers et poids lourds sont interdits, quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de circuler, de stationner et de dépasser sera matérialisée par les panneaux B1, B6a et B3a.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise VFE.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

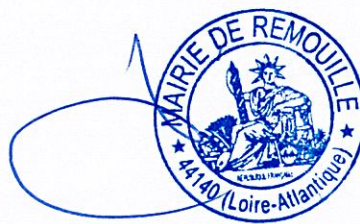
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mardi 3 mars 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1**Gestionnaires des réseaux routiers**

N° 14024*01

Le demandeurParticulier ☐Service public ☐Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐Entreprise ☒

Nom : KERRIO Prénom : Jonathan
Dénomination : VFE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0681389250 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : VFE Prénom : KERRIO Jonathan
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0681389250 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse@dictservices.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : LA HAUTURE,
Code postal 44140 Localité : Remouillé

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Extension BT/Brt LA HAUTURE
Date prévue de début des travaux : 09/03/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 09/03/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Dompierre sur yon

Le :27/02/2026

Nom : PIHA Prénom : LAURENT Qualité :



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.384405 47.032706 -1.383966 47.032808 -1.383333 47.031616 -1.383526 47.030351 -1.382989 47.030417 -1.382946 47.030044 -1.383858 47.03 -1.383998 47.030643 -1.38374 47.031594 -1.384405 47.032706</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>